

SSA : SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

FORMATION INITIALE (EX-BNSSA)

MAJ 2026-1

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans les établissements de baignade d'accès payant (piscines), ainsi que dans les baignades ouvertes gratuitement au public.

Modalité pédagogique – présentiel

EN RÉSUMÉ

Le SSA (Surveillant Sauveteur Aquatique) remplace le BNSSA. Le certificat SSA permet de surveiller les piscines : centres aquatiques, campings, parcs aquatiques. Pour exercer en milieu naturel, des formations complémentaires s'ajoutent au SSA :

- SSA eaux intérieures (lacs, plans d'eau) : 14 h ;
- SSA littoral (plages en mer) : 28 h ;
- pilote d'embarcation de sauvetage : 7 h, avec le permis bateau.

COMPÉTENCES VISÉES

Les cinq domaines des références techniques nationales SSA :

- Situer son rôle et sa mission.
- Effectuer une analyse des risques particuliers.
- Développer des actions de prévention.
- Participer à un dispositif de surveillance.
- Participer à une action coordonnée de sauvetage.

PARCOURS DE FORMATION

1. Prérequis natatoires	Test d'entrée en natation (voir page 2), préparé en piscine dès la rentrée.
2. PSE1 et PSE2	Premiers secours en équipe, accessibles dès 16 ans.
3. Formation SSA	35 h minimum en piscine, accessible dès 17 ans.
4. Évaluation	Validation des compétences et tests de natation certificatifs.
5. Certification	Certificat de Surveillant Sauveteur Aquatique délivré par la FFSS.

PÉDAGOGIE

Mises en situation de surveillance et de sauvetage en piscine, travail en équipe, jeux de rôle, cas concrets. Préparation physique encadrée par des éducateurs diplômés d'État.

SAUVETEURS AQUATIQUES – SECOURISME – SECOURS AU TRAVAIL

- ✓ **Certificat de compétences délivré par la FFSS**
- ✓ **Formation SSA : 35 heures minimum, en piscine**
- ✓ **Préparation physique dès la mi-septembre**

PRÉREQUIS

- 17 ans révolus au premier jour de la formation SSA ;
- certificats PSE1 et PSE2, à jour de formation continue ;
- certificat médical type ;
- réussite au test des prérequis en natation.

PUBLIC Toute personne souhaitant exercer la surveillance et le sauvetage en milieu aquatique.

ORGANISATION De 6 à 12 stagiaires.

INTERVENANTS Équipe pédagogique FFSS : formateurs en sauvetage aquatique et éducateurs sportifs diplômés d'État.

Titulaire du BNSSA ?

Le BNSSA donne l'équivalence du SSA, à condition d'être titulaire du PSE2 et de suivre une formation continue d'adaptation. ESN Perpignan propose cette **passerelle BNSSA vers SSA**.

CALENDRIER 2026-2027

Préparation physique

Dès la mi-septembre, mardi et jeudi, 20 h – 21 h 30, piscine Arlette Franco, Perpignan (hors vacances scolaires)

Session 1

PSE1 + PSE2 du 6 au 14 février 2027, SSA à partir du 15 février

Session 2

PSE1 + PSE2 du 3 au 11 avril 2027, SSA à partir du 12 avril

Stage SSA littoral

Fin avril ou mai 2027, dates à confirmer

SSA : SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

FORMATION INITIALE (EX-BNSSA)

MAJ 2026-1

SAUVETEURS AQUATIQUES – SECOURISME – SECOURS AU TRAVAIL

Le programme

Conforme aux références techniques nationales SSA (édition 09-2026).

1. Situer son rôle et sa mission	Formation et prérogatives du SSA · niveaux de responsabilité · organisation des secours · réglementation de l'accueil des différents publics · rendre compte par un acte administratif · place dans la hiérarchie et l'organisation du milieu professionnel · posture du SSA
2. Analyser les risques particuliers	Principes d'hygiène et de sécurité · risques liés à l'environnement · l'apnée et ses dangers · traumatismes du rachis dans l'eau · principes de la noyade
3. Développer des actions de prévention	Moyens de prévention · conduite d'actions de prévention
4. Participer à un dispositif de surveillance	Organisation de la sécurité · techniques de surveillance et de mise en alerte · gestion du public
5. Participer à une action coordonnée de sauvetage	Techniques opérationnelles · prise en charge d'une victime dans l'eau · recherche avec une ou plusieurs apnées · entrée dans l'eau · nage d'approche · prises de dégagement · remorquage, dont remorquage avec bouée tube · sortie sécurisée par les échelles · dégagement d'urgence · extraction d'une victime traumatisée (plan dur aquatique)
Préparation physique ESN	Endurance, apnée, technique de nage, nage avec palmes, remorquage du mannequin, renforcement musculaire

Test d'entrée en formation

Prérequis natatoires, en un seul parcours – **temps maximum : 2'45**

- plongeon, puis 15 m d'apnée et 10 m de nage pour atteindre 25 m ;
- 50 m de nage ;
- 25 m en nage dorsale, les deux mains hors de l'eau.

Si le test n'est pas fourni à l'entrée, un stage de préparation est proposé. Il peut se dérouler en même temps que les formations PSE.

Tests certificatifs en fin de formation

Épreuve 1 – temps maximum : 2'30

- plongeon, 15 m d'apnée immergée et 10 m de nage libre ;
- 25 m de crawl en surface ;
- 15 m d'apnée et 10 m de nage libre ;
- nage d'approche tête hors de l'eau jusqu'au mannequin ;
- plongée « canard », recherche et remontée du mannequin ;
- remorquage du mannequin jusqu'au bord de départ.

Épreuve 2 – temps maximum : 4'30

- 300 m nage libre avec palmes.

Validation des compétences

Évaluation continue en mises en situation de surveillance et de sauvetage. Présence obligatoire à l'intégralité de la formation.

Source : circulaire du 1er septembre 2026 (NOR INTE2623119C).

Matériel personnel

Maillot de bain, bonnet, palmes, masque, tuba, pull-buoy et plaquettes.